



L' **Association psychanalytique de France** a été créée le 26 mai 1964.

Elle est une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

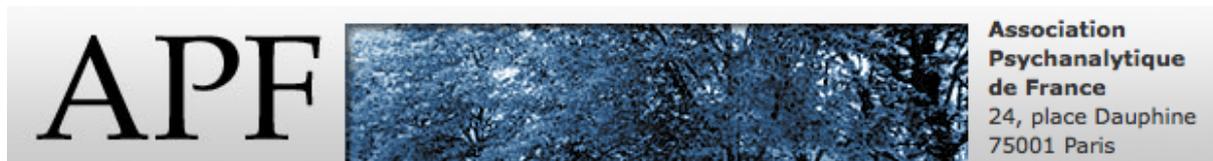
Cette Association, désignée par ses initiales A.P.F., a pour objet d'apporter sa contribution à la recherche en psychanalyse et à la découverte freudienne, et de former des psychanalystes selon les critères qui lui sont spécifiques.

Elle est une composante de l'Association Psychanalytique Internationale (A.P.I.).

Parmi les fondateurs de l'A.P.F. on peut mentionner : Didier Anzieu, Daniel Lagache, Juliette Favez, Georges Favez, Wladimir Granoff, Jean-Louis Lang, Jean Laplanche, Jean-Claude Lavie, J.-B Pontalis, Robert Pujol, Victor Smirnof, Daniel Widlöcher. Guy Rosolato rejoignit ce groupe quelques années plus tard.

L'Association psychanalytique de France compte (en mars 2009) 268 membres et analystes en formation dont 31 membres titulaires et 45 membres sociétaires, membres à part entière (full members) de l'A.P.I. ainsi que 3 membres d'Honneur et 12 membres honoraires.

Pour tout renseignement sur les modalités d'admission à l'Institut de formation de l'A.P.F., écrire à son secrétariat : 24, Place Dauphine, 75001 Paris.



Textes de Jean-Louis Lang et Jean-Claude Arfouilloux

ASSOCIATION PSYCHANALYTIQUE DE FRANCE

L'Association psychanalytique de France (A.P.F.) est née en 1964 des dissensions, au sein de la Société française de psychanalyse (S.F.P.), entre deux courants qui s'opposaient en particulier sur les questions de formation des futurs psychanalystes et sur les conditions de la reconnaissance de leur société par l'Association psychanalytique internationale.

L'un de ces courants, devenu majoritaire à la S.F.P. en novembre 1963, était animé par Daniel Lagache, Juliette et Georges Favez, Wladimir Granoff, Didier Anzieu, René Pujol et les cinq «motionnaires» de juillet 1963 (Jean-Louis Lang, Jean Laplanche, Jean-Bertrand Pontalis, Victor Smirnof et Daniel Widlöcher). Ce groupe fut reconnu par l'Association psychanalytique internationale (A.P.I.) comme seul «French Study Group». Dès le 9 juin 1964, il déposait les statuts de l'A.P.F. qui, aussitôt après la dissolution de la S.F.P. en janvier 1965, fut reconnue comme société composante de l'A.P.I. Elle comptait alors dix membres titulaires, dix-huit associés et une trentaine d'élèves. L'A.P.F. compte en décembre 2003 outre deux membres d'honneur et dix membres honoraires, trente et un membres titulaires, trente sept membres sociétaires, tous membres à part entière (full members) de l'A.P.I. L'Institut de formation compte cent quatre-vingt six analystes en formation.

Ses orientations générales ont été précisées dans les deux adresses de Daniel Lagache de 1964 et 1965 et de nouveau par Victor Smirnof en 1977. On peut en suivre les objectifs à travers les rapports moraux qui sont publiés chaque année dans Documents & Débats, bulletin intérieur de l'association, et les schématiser ainsi : liberté d'expression dans le discours scientifique, sans souci particulier d'orthodoxie étroite, refus de tout dogmatisme et de toute autorité «magistrale» ; hétérogénéité des références théoriques faisant coexister plusieurs courants s'inspirant aussi bien de la psychologie clinique, de la psychopathologie dynamique, de l'apport lacanien (en dehors de la formation), de la philosophie, entre autres, et sur la base de l'œuvre de Freud et celle de ses disciples ; régulière

remise en question des positions «classiques» parfois quelque peu figées de la psychanalyse, notamment par une relecture de Freud à la lumière du progrès de nos connaissances ; ouverture vers l'extérieur et notamment vers les diverses autres disciplines relevant des sciences humaines ; réflexion périodique sur les rapports de l'institution avec ses diverses catégories de membres, y compris les analystes en formation.

La «formation» à l'A.P.F. constitue l'une de ses originalités majeures. Les raisons des deux scissions ne tenaient évidemment pas dans la pratique discutable de tel de ses membres ni dans une simple «querelle des chefs», et des modifications de fond sur le recrutement et la formation se révélaient indispensables. Préoccupations constantes dès le début de l'A.P.F., elles se concrétisèrent dans les réformes de 1969-1971, complétées en 1978. On peut les résumer ainsi : suppression de l'analyse dite didactique sous contrôle institutionnel et suppression du collège des «didacticiens» ; séparation complète entre les instances institutionnelles et l'analyse personnelle : quel que soit le «divan d'origine», celle-ci est appréciée après-coup par les membres du Comité de formation devant lesquels se présente le candidat à l'admission en tant qu'analyste en formation ; s'il est accepté, il est admis d'emblée aux activités scientifiques et aux enseignements. La validation des cures contrôlées est prononcée par les membres du Comité de formation, seuls habilités à effectuer ces contrôles, l'homologation du cursus (y compris la participation aux enseignements) est du ressort du collège des titulaires, le candidat est alors appelé à présenter un mémoire afin d'accéder au sociétariat, lequel est soumis au vote des titulaires.

Ce dispositif, qui d'ailleurs ne répond pas aux normes habituelles édictées par l'A.P.I. (l'«exception française», où les titulaires sont seuls responsables des tâches de formation), fait toujours l'objet de discussions, actuellement orientées en particulier vers les conditions des supervisions et le mémoire. Il faut en outre préciser que les analystes en formation participent à tous les niveaux de la vie institutionnelle et sont représentés, à part entière et en dehors du Comité de formation, dans tous les comités. Les nouveaux inscrits sont reçus dans un Groupe d'accueil et de réflexion.

L'enseignement, soumis à un comité ad hoc, n'est guère séparable des activités scientifiques et de recherche. Il n'est ni magistral, ni encyclopédique, ni doctrinal et consiste surtout en conférences-débats, travaux en groupes restreints, réunions périodiques autour de la clinique ou de la technique, groupes de recherches centrés sur un thème. Il n'est pas obligatoire, et n'est pas soumis à contrôle individuel. La participation à ces activités est appréciée au moment de l'homologation du cursus. Il existait en 2003 quarante-deux groupes ou séminaires ouverts aux analystes en formation avec la participation de nombreux membres titulaires et sociétaires.(1)

Les activités scientifiques, soumises également à un comité, consistent, outre les groupes de recherche cités plus haut, en des réunions mensuelles souvent centrées sur un thème annuel, deux colloques annuels (les «Entretiens», dits jadis «de Vaucresson»), deux journées annuelles réservées aux membres actifs et concernant également un sujet précis, enfin des Journées ouvertes, variables suivant les époques, et sans compter la participation à de nombreux colloques français, européens ou internationaux, dont le Congrès dit des langues françaises et - jusqu'à une date encore récente- les Journées occitanes, sont organisés avec le concours de l'A.P.F.

Après cinq numéros d'un Bulletin intérieur de l'A.P.F. de 1964 à 1969 lui succéda Documents & Débats qui comporta d'octobre 1970 à décembre 2003, soixante et un numéros. Une circulaire d'information périodique et une brochure annuelle sur les activités de l'association complètent ce nouveau bulletin. L'A.P.F. n'a pas de revue propre mais ses membres ont participé activement à la direction ou à la rédaction de plusieurs revues spécialisées : la Nouvelle Revue de psychanalyse (1970-1994) créée par Jean-Bertrand Pontalis, Psychanalyse à l'université (1976-1994) créée par Jean Laplanche, L'Écrit du temps puis L'Inactuel, créés et dirigés par Marie Moscovici, la Revue Internationale de psychopathologie (1990-1996) dirigée par Pierre Fédida et Daniel Widlöcher, Le fait de l'analyse puis penser/rêver par Michel Gribinski, Les livres cahiers pour la psychanalyse dont les directeurs de rédaction sont Catherine Chabert et Jean-Claude Rolland. Quant à leurs ouvrages, en dehors des rééditions du Vocabulaire de la psychanalyse de Jean Laplanche et Jean-Bertrand Pontalis et de la traduction des Œuvres complètes de Freud éditée par les P.U.F. sous la direction de Jean Laplanche et André Bourguignon avec la collaboration de Pierre Cotet et François Robert (en cours - vingt et un volumes prévus), la plupart se trouvent dans des collections qui furent ou sont dirigées par un membre de l'A.P.F. : «Psychisme» et «Inconscient et Culture» chez Dunod par Didier Anzieu, la «Bibliothèque de psychanalyse» aux P.U.F. par Jean Laplanche, «Connaissance de l'Inconscient» chez Gallimard par Jean-Bertrand Pontalis, les collections dirigées par Catherine Chabert chez Dunod et Jacques André aux PUF.

Ainsi, relativement modeste dans ses effectifs, sans désir d'emprise ou d'expansion, se méfiant - peut-être trop - de ce qui peut se réclamer d'un pouvoir, l'A.P.F. n'en demeure pas moins ambitieuse dans ses objectifs et ouverte à tout renouveau. Son siège et son secrétariat se trouvent à Paris, 24

place Dauphine, où se réunissent ses conseils et comités et où l'on peut consulter les quelque quatre mille ouvrages et documents de sa bibliothèque.

Jean-Louis Lang

(1) En 2007/2008 il existe cinquante-huit séminaires et groupes de travail ; trente sont animés par des membres de l'APF, dix-huit par des analystes en formation.

Sur l'ensemble, trente-trois ont un accès restreint aux membres et analystes en formation, vingt-cinq sont ouverts à d'autres collègues.

S'ajoutent, créés en 2007, six Ateliers de recherche clinique et conceptuelle.

Cet article est paru dans le Dictionnaire international de la psychanalyse en 2002. Nous remercions son Directeur, Alain de Mijolla et les Éditions Calman-Lévy qui nous ont autorisés à l'utiliser pour cette présentation, et Jean-Louis Lang qui nous a permis de le réactualiser.

HISTOIRE DE L'ASSOCIATION PSYCHANALYTIQUE DE FRANCE

L'histoire de l'Association Psychanalytique de France (APF) est relativement récente. Sa fondation, en juillet 1964, remonte au moment où les conflits qui paralysaient depuis de longs mois le fonctionnement de l'éphémère Société Française de Psychanalyse (SFP) finirent par entraîner son éclatement en deux groupes s'opposant essentiellement sur la doctrine et sur la formation. L'APF rassembla autour de Daniel Lagache, son premier président, tous ceux, analystes et élèves de la SFP, qui étaient en désaccord avec Lacan sur ses idées et ses méthodes, et qui souhaitaient que la société à laquelle ils appartenaient réintègre l'Association Psychanalytique Internationale (API). Lacan, de son côté, suivi par tous ses partisans, avait fondé sans plus attendre sa propre Ecole Française de Psychanalyse, rapidement transformée en Ecole Freudienne de Paris (EFP), laquelle devait connaître les péripéties que l'on sait. L'année suivante, au Congrès international d'Amsterdam, l'APF était admise en tant que société composante de l'API.

La SFP était elle-même issue d'une première scission, qui avait affecté la Société Psychanalytique de Paris (SPP) onze ans auparavant, en 1953. Au début des années 1950, le mouvement psychanalytique français, représenté par la SPP, émergeait à peine de la période de clandestinité et de silence à laquelle la guerre et l'occupation nazie l'avaient contraint. La paix revenue, tout ou presque était à reconstruire. L'aide généreuse de Marie Bonaparte et d'analystes américains, souvent émigrés d'Allemagne ou d'Autriche, se révéla très précieuse pour la création à Paris d'un Institut chargé de la formation et de l'enseignement de la psychanalyse, qui s'installa dans les locaux devenus depuis ceux de la SPP. Mais c'est précisément l'organisation de cet Institut de Formation qui fut à l'origine des conflits de pouvoir et de personnes aboutissant à la scission.

Président de la SPP depuis 1949, Sacha Nacht fut le principal initiateur des projets de réorganisation, portant à la fois sur la formation, l'enseignement et les statuts de la SPP, projets qui allaient susciter de la méfiance, voire de l'hostilité chez un certain nombre de membres et d'analystes en formation au sein de la SPP. On soupçonnait Nacht de vouloir placer sous son contrôle à la fois la Commission de l'enseignement, chargée de la sélection et de l'habilitation des candidats, et l'Institut de formation en train de se constituer. Les statuts qu'il avait fait voter pour le nouvel Institut étaient assortis de mesures contraignantes, jugées peu acceptables par les élèves. Les programmes d'enseignement qu'il proposait semblaient calqués sur le modèle médical universitaire, méconnaissant la spécificité de la formation psychanalytique. Une sorte de fronde se déclencha parmi les analystes en formation, soutenus par certains membres titulaires, dont Jacques Lacan, élu entre temps président de la SPP et directeur de l'Institut. La crise, qui couvait déjà depuis un certain temps, éclata en juin 1953, après la mise en minorité de Lacan, l'obligeant à se démettre de ses fonctions. Juliette Favez-Boutonnier, Françoise Dolto-Marette et Daniel Lagache, opposés aux initiatives de Nacht, remirent leur démission de la SPP et annoncèrent la création d'un nouveau Groupe d'études et de recherches freudiennes, la « Société française de psychanalyse » (SFP). Ils furent rejoints par Lacan et par la moitié environ des élèves en formation à la SPP, parmi lesquels figuraient un bon nombre d'analysés de Lacan qu'on retrouvera quelques années plus tard à la tête de l'APF ou l'EFP.

La SFP se voulait à la fois libérale et scientifique, ouverte à tous les courants de pensée, par opposition à une SPP jugée alors conservatrice, repliée sur elle-même et identifiée au modèle médical. Elle mit aussitôt en place ses propres activités scientifiques et son propre cursus de formation, proche, au demeurant de celui qui avait cours à la SPP. Elle possédait sa propre revue, La Psychanalyse, où furent publiés des travaux d'un grand intérêt scientifique jusqu'à sa disparition en 1964. Mais elle allait se heurter à un double problème qui serait cause de sa dissolution onze ans après sa fondation : sa reconnaissance par l'API et les difficultés créées par la pratique analytique très critiquée de Lacan. Les fondateurs de la SFP n'avaient pas prévu qu'en démissionnant de la SPP, ils quitteraient du même coup l'Association internationale et seraient exclus des congrès internationaux. Les démarches répétées faites par la nouvelle Société pour obtenir son admission à l'internationale

butèrent pendant des années sur le même refus, justifié, selon l'exécutif de l'API, par «l'insuffisance de la formation et des capacités d'enseignement du groupe». Cette insuffisance, en réalité, portait un nom : Jacques Lacan. Son élaboration théorique semblait s'éloigner toujours un peu plus de la métapsychologie freudienne et surtout sa pratique des séances à durée variable, courtes le plus souvent, comme on le savait depuis longtemps et comme le confirma le Sponsoring Committee chargé par l'API d'enquêter sur les procédures de formation à la SFP, était incompatible avec les exigences de la formation analytique.

En 1961, au Congrès d'Edimbourg, la SFP fut reconnue comme «groupe d'étude», mais placée aussitôt sous la surveillance d'un «Comité ad hoc» et soumise à des directives précises concernant les critères de formation. Lacan devrait se plier à ces directives, sinon il faudrait le démettre de ses fonctions d'analyste didacticien. La majorité de la SFP jugea évidemment inacceptable cette pression de l'API sur un de ses membres les plus éminents. Elle décida cependant de temporiser, espérant amener Lacan à plus de souplesse. Mais celui-ci allait se montrer intraitable, se livrant à la surenchère et la provocation, se comportant en chef de clan et créant ainsi de profondes divisions à l'intérieur de l'institution. L'API, de son côté, renouvela ses recommandations lors du congrès de Stockholm en 1963. Elle insista pour que Lacan ne figure plus désormais sur la liste des membres titulaires habilités à l'analyse didactique et aux contrôles. En octobre de la même année, sur la proposition de Daniel Lagache, Georges Favez, Juliette Favez-Boutonnier et Wladimir Granoff, la SFP entérina cette décision par une «motion d'ordre» suivie d'un vote en assemblée générale. Les jeux étaient faits. Lacan, suivi de ses fidèles, se retira quelques mois plus tard de la SFP pour créer sa propre école, tandis que ceux qui l'avaient écarté jetaient les bases de l'APF telle qu'elle existe actuellement. Dans la nouvelle association, se retrouvaient, outre les personnalités citées plus haut, Didier Anzieu, Jean Laplanche, Jean-Claude Lavie, J.-B. Pontalis, Victor Smirnoff, Daniel Widlöcher. Guy Rosolato vint les rejoindre en 1967, après avoir claqué la porte de l'EFPP. Rappelons enfin qu'en 1969, à nouveau, un certain nombre de compagnons de Lacan, parmi lesquels Piera Aulagnier, François Perrier, Jean-Paul Valabrega, Nathalie Zaltzman devaient se séparer de lui et constituer le Quatrième Groupe, Organisation psychanalytique de langue française (OPLF).

Débarassée de l'hypothèque que l'aventurisme et l'autoritarisme de Lacan faisaient peser sur la SFP, l'APF a eu pour principes, dès sa fondation, d'assurer son indépendance et son originalité, et de toujours ménager en son sein la diversité des points de vue dans un esprit de tolérance et de liberté, sans aucune inféodation à un maître à penser ou à un groupe de pression. C'est pourquoi les problèmes liés à la formation et l'enseignement n'ont cessé d'être au centre des recherches et des débats, suscitant parfois d'âpres discussions. Les réformes adoptées progressivement pendant les années 1970 ont eu pour objet de dégager l'analyse individuelle, autant que possible, de l'emprise institutionnelle, afin de réduire certains effets pervers du transfert à l'intérieur de l'institution analytique. A l'affirmation de Lacan, affichée dans l'acte fondateur de l'EFPP et suivant laquelle «la psychanalyse n'est rien d'autre que la psychanalyse didactique», avec son risque - qui s'est vérifié dans les faits - de voir se multiplier des analystes autoproclamés, l'APF a constamment opposé la notion d'une analyse personnelle, ni didactique ni thérapeutique dans son principe et dont l'engagement est une affaire strictement individuelle. La sélection, puis la formation des candidats n'interviennent que dans l'après-coup de l'analyse personnelle. Le Comité de formation examine les demandes de candidats qui ont déjà engagé une analyse et qui souhaitent, à un moment donné de leur parcours, être admis à l'institut de Formation. Il est préférable, selon nous, que l'analyste ne prenne pas une part directe à cette procédure quand elle s'applique à l'un de ses analysés. Ce modèle, propre à l'APF, a souvent été mal compris à l'extérieur. On entend dire que nous avons supprimé la fonction d'analyste didacticien. C'est inexact : nous avons supprimé l'appellation mais pas la fonction. Il y a toujours eu des analystes formateurs dans notre association : ce sont les membres titulaires élus par leurs pairs et habilités à pratiquer des contrôles ; ils figurent sur la liste des analystes en exercice à l'institut de formation, parmi lesquels sont désignés à tour de rôle les neuf membres du Comité de formation. Disons simplement que cette fonction de formation n'a pas à s'exercer auprès des patients qu'ils analysent mais auprès des élèves qu'ils supervisent ou dans les séminaires qu'ils animent ; et que l'exercice de cette fonction exige d'autant plus de rigueur dans la sélection et la formation. Après avoir été empreintes pendant longtemps d'une méfiance que l'histoire permet de comprendre, les relations entre l'APF et la SFP se sont notablement resserrées, dans le respect mutuel de ce qui fait la singularité et l'originalité de chacune des deux sociétés, mais aussi de ce qui les rapproche dans l'expression d'une certaine psychanalyse «à la française».

Jean-Claude Arfouilloux

EN FAVEUR DE L'ANALYSE PERSONNELLE LA FORMATION À L'ASSOCIATION PSYCHANALYTIQUE DE FRANCE

Extra-territorialité

En pensant à la manière de présenter à la Fédération Européenne de Psychanalyse le mode de formation analytique à l'APF, c'est le mot d'*extra-territorialité* qui m'est venu : l'analyse sort de son territoire familier quand elle est débattue au sein de la FEP.

L'extra-territorialité est une notion importante de plus d'une façon. Elle porte un peu l'étrangeté de l'inconscient, et son « étrangeté ». Elle a aussi quelque chose d'exorbitant qui qualifie assez bien le mode du fonctionnement d'un Comité de formation. En effet, nous prenons le droit (je ne sais si c'est le cas dans tous les Instituts de formation) d'admettre ou de refuser un candidat à l'Institut de formation sans qu'il soit préalablement averti des critères sur lesquels se fondera la sélection : seule sa propre expérience analytique peut là éventuellement le guider. Nous sommes ici aussi en dehors des territoires habituels, universitaires par exemple.

Pour expliquer le mode de formation à l'APF, je crois nécessaire de donner quelques informations sur l'histoire de l'APF.

Quelques mots d'histoire

L'Association psychanalytique de France (APF) a été reconnue par l'Association internationale de psychanalyse (API) en 1965. Elle est le résultat de deux scissions : en 1953 et 1963.

En 1953, la *Société psychanalytique de Paris* s'est en effet scindée en deux. Un certain nombre de membres, dont Daniel Lagache et Jacques Lacan et la moitié des élèves estimèrent que l'exercice du pouvoir dans la Société et son Institut, tel qu'il était pratiqué à cette époque, n'était pas compatible avec la formation psychanalytique. Ils formèrent la *Société française de psychanalyse*, qui travailla dix ans. Sous l'impulsion de Lacan, on se mit à lire...Freud, en allemand. À l'époque en effet, seulement environ un tiers de l'œuvre de Freud était traduite en France. Les traductions étaient parfois approximatives, et de façon générale privilégiaient la communication fixée d'un sens plutôt que la circulation, dans les textes, des représentations freudiennes. On a pu dire que jusque dans les années soixante, les psychanalystes français ne connaissaient Freud que par ouï-dire.

Les scissionnaires ne souhaitaient pas quitter l'API. Mais en quittant la Société de Paris, ils se mirent *de facto* en dehors de l'API. La nouvelle Société demanda sa réaffiliation à l'API, qui l'accorda à condition que Jacques Lacan accepte de modifier sa pratique (séances courtes et à durée variables, nombre démesuré d'analyses didactiques), ce que Lacan refusa.

Un certain nombre d'analystes, des proches et des élèves de Lacan, décidèrent alors, pour ainsi dire, que la psychanalyse était plus grande que la personne de Lacan.

En 1964, ils créèrent l'*Association psychanalytique de France* (APF) qui fut reconnue peu après par l'API. Parmi les fondateurs de l'APF : Daniel Lagache, Juliette Favez, Georges Favez, Wladimir Granoff, et huit élèves de Lacan: Didier Anzieu, Jean Louis-Lang, Jean Laplanche, Jean-Claude Lavie, J.-B. Pontalis, Robert Pujol, Victor Smirnoff, Daniel Widlöcher. Guy Rosolato rejoindra l'APF quelques années plus tard.

Cette histoire, ici tout à fait condensée, est aussi *l'histoire d'une expérience et d'une réflexion sur la formation et sur la transmission, commencée et questionnée dès 1953*. Elle explique peut-être en partie les raisons pour lesquelles l'APF a mis en place un dispositif de formation analytique où ni l'Institut, ni un membre de l'Institut ne peuvent exercer un pouvoir sans que cet exercice ne soit envisagé dans une théorie de la formation.

L'APF actuellement

L'APF est une petite Société. Qu'elle soit petite est important en particulier au sens où le souci de sa gestion n'y est pas — pas encore — dominant.

L'APF compte deux membres d'honneur, dix membres honoraires, trente et un membres titulaires et trente sept membres sociétaires, qui sont tous *full members* au regard de l'IPA. Les membres titulaires sont automatiquement des superviseurs, inscrits sur la liste des analystes en exercice à l'Institut de formation.

L'Institut de formation compte 186 analystes en formation. Ce nombre relativement élevé tient en partie au fait que l'APF n'a pas de membres « affiliés » : lorsque leur cursus est validé, les élèves restent sur la liste de l'Institut de formation jusqu'à ce qu'ils deviennent membres.

Que l'APF soit restée petite va de pair avec le fait qu'elle n'est pas animée par le désir d'*emprise* — emprise dont une des formes est l'expansion : l'APF garde, peut-être, toujours vivante dans le souvenir de son histoire, une défiance profonde à l'égard de l'impérialisme, et ce n'est jamais au nom de l'APF que certains de ses membres exercent à l'extérieur un incontestable pouvoir (Université, hôpitaux et institutions de soin, Sociétés de psychothérapie ou d'analyse d'enfants, édition). La défiance à l'égard du pouvoir (ce pouvoir qui n'occupe jamais le terrain sans occuper aussi l'âme, l'esprit, et peu à peu tous les mouvements et toutes les perspectives de la vie: ce pouvoir dont le pouvoir est de chasser la dépression) explique la spécificité de notre mode de formation : nous avons longtemps été la seule Société de psychanalyse de l'API à avoir supprimé l'analyse didactique, en estimant que l'Institution ne devait pas se mêler de l'analyse personnelle du candidat. Et nous sommes toujours la seule Société à avoir supprimé la catégorie des didacticiens, et à admettre éventuellement des candidats analysés par exemple *par un analyste d'une autre Société* (y compris lacanienne), voire analysés *par un analyste en formation* ; parfois nous prenons en considération la demande de quelqu'un venant, comme nous le disons drôlement dans nos rapports, d'un « divan inconnu ».

Cela ne veut pas dire que nous ignorions l'analyse faite par le candidat. *Au contraire*, cela veut dire que nous ne nous référons qu'à ce que le candidat peut (ou ne peut pas) en dire, ou qu'à ce qu'il se sait (ou ne se sait pas) y faire. C'est une prise en considération *analytique* de l'analyse personnelle du candidat qui est ainsi recherchée.

Mais il est temps de mettre un peu d'ordre dans cet exposé du cursus du candidat à l'Institut de l'APF.

La formation à l'APF

La formation à l'APF est le résultat de plusieurs réformes, qui elles-mêmes sont le fruit d'un travail pour ainsi dire permanent de réflexion. Le travail permanent de réflexion sur les modalités de la formation se fait au long de l'année dans le Comité de formation, et lors des deux réunions annuelles de l'Institut de formation (réunions exclusivement de membres titulaires).

Candidature d'admission

Un candidat qui, obligatoirement a été en analyse et de préférence l'est encore, s'adresse au Secrétaire du Comité de formation pour demander son admission à l'Institut de formation. Le Comité de formation comprend neuf analystes, il est renouvelé par tiers chaque année. Il est souhaité, mais non obligatoire, que le candidat ait fait des études de médecine ou de psychologie. Le Secrétaire lui communique la liste des neuf membres du Comité, parmi lesquels le candidat choisira trois personnes avec qui il s'entretiendra séparément de sa demande. Les trois analystes rapporteront devant le Comité, en émettant un avis sur la candidature. Leurs rapports, longs et détaillés, sont suivis d'une discussion avant que le Comité ne rende son avis. Le candidat est prévenu du résultat par une lettre qui ne comporte que la mention d'admissibilité ou de refus. Ce n'est que s'il le souhaite que le candidat refusé s'entretiendra avec un membre du Comité.

Le cursus

À quoi est admis le candidat « reçu » ? À suivre les enseignements de l'Institut, à participer aux activités scientifiques de l'Association et, fondamentalement pour l'APF, à entreprendre une première cure contrôlée : le cursus commence là.

Le cursus comprendra deux contrôles successifs qui sont individuels, hebdomadaires, et qui portent chacun sur une cure psychanalytique de névrosé adulte. Cette cure comporte au moins trois séances par semaines.

La durée des contrôles, qui respecte statutairement celle préconisée par l'API, est en fait beaucoup plus longue. Les deux contrôles successifs durent en moyenne une dizaine d'années. Cela s'explique du fait que la totale disparition de l'analyse didactique au profit du respect de l'analyse personnelle déplace l'accent de la formation sur les cures contrôlées. Un candidat admis à l'Institut de formation ne risque pas pour autant de souffrir d'une infantilisation prolongée. Ainsi peut-il faire partie des quatre ou cinq analystes en formation qui, avec leurs collègues « seniors », travaillent au Comité scientifique de l'Association et, sans droit de vote, au Comité de l'enseignement de son Institut ; il peut faire des conférences scientifiques à l'Association ; il a le droit statutaire de faire des enseignements sous forme de groupes de recherches (après accord avec le Comité de l'enseignement) ; et rien n'interdit qu'un de ses patients devienne lui-même candidat à l'Institut de formation.

Validation des contrôles

La validation du premier contrôle est demandée par le candidat, en accord avec son contrôleur. Une demande de validation demandée par le seul candidat serait en principe recevable. Le Comité de formation désigne parmi ses membres une Commission de trois personnes qui ne connaissent pas le candidat de façon personnelle. Ces trois personnes se réunissent ensemble pour écouter d'abord le candidat seul, puis son contrôleur seul. La Commission fait ensuite un rapport devant le Comité de formation. La discussion s'engage entre tous les membres du Comité de formation, à l'exclusion de l'analyste du candidat, s'il se trouvait qu'il fasse partie du Comité. La validation vaut pour autorisation à commencer un second contrôle avec un nouveau contrôleur, qui sera validé sur le même mode que le premier, mais naturellement avec des exigences différentes. La validation du second contrôle débouche sur l'autorisation pour le candidat de demander l'homologation du cursus.

L'homologation du cursus

L'homologation du cursus est décidée, cette fois, par le Collège des membres titulaires, sur le rapport de l'un d'eux, désigné conjointement par le Comité de formation et par le Conseil. Ce rapporteur s'est entretenu avec le candidat. Tout le cursus du candidat est envisagé : analyse personnelle, contrôles, enseignements suivis parmi les séminaires dispensés par l'Institut, participation aux activités scientifiques, cursus hospitalier ou universitaire, pratique analytique, travaux et publications, etc. C'est un temps symboliquement intermédiaire entre la fin du fonctionnement de l'Institut pour le candidat et le début des relations avec la Société. Le cursus du candidat est homologué sur la proposition du rapporteur, à moins que le rapporteur ou un membre titulaire ne demande discussion et vote (vote secret à la majorité simple), en justifiant explicitement les raisons de sa demande. Si l'homologation n'est pas retenue par le vote, le secrétaire du Comité de formation (ou un membre du Comité) s'entretiennent avec le candidat.

Devenir membre

L'homologation donne à l'analyste en formation le droit de demander au Collège des titulaires à devenir membre sociétaire, notamment par le moyen d'un mémoire rendant compte d'une pratique psychanalytique (sur un autre cas que ses cas de supervision) et d'une pensée de cette pratique. Le mémoire est adressé à l'ensemble des membres titulaires.

De nouveau, le candidat s'entretient séparément avec trois membres titulaires désignés par le Conseil : chacun fera un rapport qui sera lu et discuté en Collège des titulaires. Un vote secret admettra le candidat à la majorité des deux-tiers des membres présents, compte-tenu de l'atteinte d'un quorum des deux-tiers de l'assemblée du Collège (le vote par correspondance n'est pas admis : cela supposerait que les rapports et la discussion sont inutiles ; le vote blanc et l'abstention ne sont pas comptabilisés).

Si le candidat est admis comme membre sociétaire, *tous les rapports écrits depuis le début de son cursus sont détruits* : trois rapports de candidature, deux rapports de validation de contrôle, un rapport d'homologation de cursus — c'est-à-dire des rapports exclusivement écrits par les membres de l'Institut, à l'exclusion de l'analyste et des contrôleurs du candidat.

Enfin, le membre sociétaire nouvellement élu devient automatiquement et trois ans plus tard *full member* au regard de l'API, avec les mêmes droits dans l'API qu'un membre titulaire.

La procédure du tituliariat suivra un mode analogue à celle du sociétariat, mais avec des critères très différents (aptitude à la formation et à la transmission), puisque le titulaire est automatiquement un superviseur et fait partie de l'Institut de formation.

L'enseignement

L'Institut de l'APF délivre un enseignement exclusivement réservé à ses élèves. Ce sont de petits groupes de recherche ou des séminaires qui ont lieu généralement au domicile du membre qui les anime et qui sont le plus souvent bimensuels. Comme je l'ai dit plus haut, les analystes en formation ont la possibilité d'organiser eux-mêmes des groupes de recherche.

En outre, l'Institut de formation propose trois modes particuliers d'enseignement : 1) Un groupe bimensuel d'accueil et de réflexion ouvert tout au long de l'année aux analystes en formation récemment admis. 2) Un groupe mensuel sur la technique et la pratique de l'analyse : un analyste en formation présente aux autres analystes en formation un moment de sa pratique clinique où il a rencontré des difficultés ; ce groupe travaille en présence de trois analystes de l'Institut qui s'engagent

pendant deux ans. 3) Enfin, un groupe mensuel sous la responsabilité des analystes en formation invite l'auteur d'un article ou d'un livre pour en discuter avec lui.

L'enseignement n'est pas obligatoire — mais il est fondamental. Pour autant, il n'est pas contrôlé individuellement, il ne suit pas une progression sur le modèle de l'école ou de l'université. Chaque enseignant est libre du choix du thème travaillé et de la méthode (théorique ou clinique) à l'exclusion d'une méthode de travail qui se rapprocherait de la supervision. Le directeur d'un séminaire reçoit les analystes en formation qui souhaitent s'inscrire à son enseignement, et si il pense que le séminaire proposé ne convient pas à l'analyste en formation, il s'en explique directement avec lui.

Là encore, la taille relativement petite de l'APF et de son Institut permet qu'un enseignement de cette sorte, *loin de conduire à un laisser-aller, favorise au contraire un travail responsable, soutenu et inventif*. Ce travail vise à autoriser le développement de la pensée personnelle des analystes en formation.

La qualité et les problèmes de ces enseignements font l'objet d'une réflexion permanente du Comité de l'enseignement, et d'une évaluation annuelle lors d'une *Journée des membres*.

Extra-territorialité encore

À présent, que dire? Peut-être d'abord souligner l'importance d'un « ailleurs » tout au long de la formation : « ailleurs », ou « extra-territorialité » de l'analyse du candidat, « ailleurs » réciproque du Comité et des Commissions (les trois membres qui s'entretiennent avec un candidat lors des étapes du cursus), « ailleurs » de l'Institut pour la Société.

Ensuite, souligner des situations qui seraient paradoxales si la formation consistait à instaurer une hiérarchie selon les pouvoirs, les mérites, les connaissances, l'ancienneté, l'âge, les titres universitaires etc. Nombreux sont les exemples de cette séparation entre les éléments habituels d'un *curriculum vitae* et les étapes du cursus.

Là encore, on retrouverait l'extra-territorialité que j'évoquais en commençant, et qui est active dans les critères retenus pour admettre un candidat aussi bien que dans les lignes de partage entre une Société psychanalytique et un groupement professionnel : soit, ce qui *révoque l'idée que l'on est « chez soi »* quand il s'agit de l'inconscient, et cela concerne aussi bien la conception de la formation que la pratique de l'analyse. C'est sans doute dans cette direction que j'orienterais actuellement la discussion qu'appelle en fait et sans cesse une réflexion sur la formation en psychanalyse.

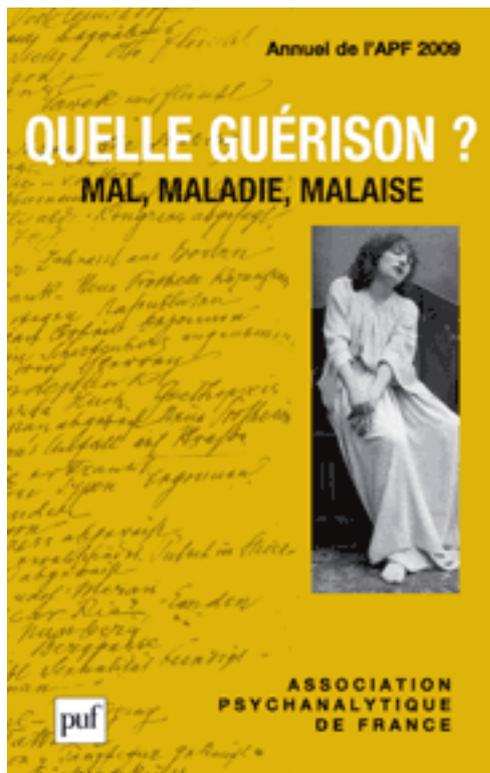
Cette présentation n'engage que moi : si les éléments factuels que j'ai rapportés sont rigoureusement ceux de l'APF, leur appréciation, qui est le souci constant des membres de l'APF, varie à l'intérieur de l'Association, et donne lieu, comme il est souhaitable, à des points de vue différents.

Cependant il est possible que ces points de vue variés et parfois conflictuels aient une même référence : la référence aux diverses dimensions de l'histoire et de la question des origines, et à leur devenir, à leur actualisation transférentielle chaque fois qu'il y a *transmission*. C'est-à-dire la référence à ce qui, dans la théorie de la formation comme dans la théorie de la cure, n'est pas uniquement assignable à un territoire connu d'avance.

La question de la formation analytique pourrait être : *comment transmettre ce que nous ne pouvons pas prétendre posséder?*

Acte des journées ouvertes

Quelle guérison ? - Mal, maladie, malaise



Les *Entretiens de l'Association psychanalytique de France*, qui se sont tenus en janvier 2008, ont eu pour thème : «Maladie et guérison en psychanalyse». Ce troisième volume *L'Annuel de l'APF* propose d'abord, en reprenant l'argument des *Entretiens*, les trois conférences présentées et les discussions auxquelles elles donnèrent lieu.

Guérir en psychanalyse : le mot et l'acte, dans leurs deux acceptions, ne peuvent qu'interroger le mal, la maladie, le malaise. Trois auteurs qui ont participé à la vie scientifique de l'APF poursuivent, dans ce volume, le questionnement des *Entretiens*, avec leurs travaux sur l'événementialité psychique, la maladie de l'enfant, et le mal dans la culture.

Victor Smirnoff fut une figure éminente de la psychanalyse française et de l'Association psychanalytique de France. *L'Annuel de l'APF* est heureux, en publiant l'une de ses conférences, de donner témoignage d'une pensée alerte qui explore ici comment la psychanalyse peut se saisir de la question du progrès.

Jacques André . André Beetschen . Catherine Chabert . Jenny Chomienne Pontalis . Jean-François Daubech . Josef Ludin . Patrick Merot . Jean-Claude Rolland . Victor Smirnoff . Jean-Yves Tamet . Daniel Widlöcher . Nathalie Zaltzman

L'objet, la réalité - La règle et le tact



Publication annuelle de l'Association psychanalytique de France, ce second volume, *L'Annuel 2008*, offre un choix de travaux et d'échanges scientifiques tenus au cours des deux dernières années.

Sont présentées les conférences données aux Entretiens de Psychanalyse de l'APF, tenus en décembre 2006 sur le thème "La relation à l'objet". [...plus \[+\]](#)

La "technique psychanalytique" est l'autre "objet" de cet Annuel 2008. Quatre exposés présentés dans un cycle intitulé "La règle et le tact" sont ici proposés. Le volume se conclut sur un texte rare de Sylvie Gribinski Nysenbaum, psychanalyste de l'APF prématurément décédée.

André Beetschen . Jean-Philippe Dubois . Sylvie Gribinski Nysenbaum . Adriana Helft . Jean Laplanche . Jean-Michel Lévy . Josef Ludin . Michel de M'Uzan . Dominique Scarfone . Dominique Suchet . Philippe Valon . Daniel Widlöcher

 [Téléchargez la présentation](#)

Le Primitif - Que devient la régression ?



Comment articuler, du point de vue psychanalytique, "primitif" et "régression" ?

Ce premier volume articule deux interrogations psychanalytiques, fondamentales depuis Freud.

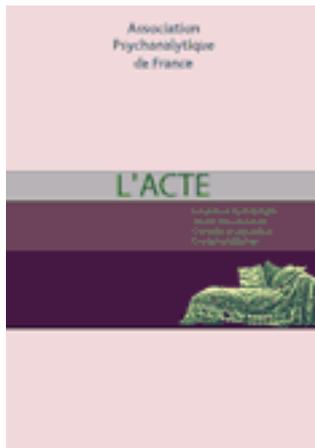
L'une concerne la notion et l'étendue psychiques du primitif, dans ses formes persistantes et son enracinement culturel dans l'image et la langue. [...plus \[+\]](#)

Jacques André . Claude Barazer . André Beetschen . Patrice Bidou . Dominique Clerc . Pierre Fédida . Edmundo Gómez Mango . Laurence Kahn . Jean-Claude Rolland . Hélène Trivouss-Widlöcher . Marcelo Viñar . Daniel Widlöcher

Une soirée de présentation de "L'Annuel" aura lieu à la librairie Lipsy (15 rue Monge, 75005), avec les auteurs, le mardi 5 juin 2007 à 20 heures.

 [Téléchargez la présentation](#)

L'acte



L'acte, en psychanalyse, procède du faire et du dire. Le cantonner dans l'enclos de *l'acting out* ou le réduire à la simple action motrice reviendrait à abolir l'invention par Freud de l'inconscient, en tant qu'elle démantèle la conception psychologique de la conscience. Depuis les *études sur l'hystérie* jusqu'à *l'Abrégé*, l'événementialité psychique est conçue en termes d'actes.
[...plus \[+\]](#)

Laurence Apfelbaum . Jean-Claude Lavie . Danielle Margueritat . Daniel Widlöcher

Entretiens du 24 janvier 2004

Résistances



La résistance, c'est d'abord la **résistance dans l'analyse**, cet obstacle clinique qui dans l'espace de la cure est aussi le plus sûr outil pour accomplir le travail analytique. Entre la violence de l'interprétation, la menace de la suggestion, le refoulement et la compulsion de répétition, est-elle encore, dans la pratique et la théorie de la pratique, l'adversaire essentiel ?
[...plus \[+\]](#)

Catherine Chabert . François Gantheret . Michel Gribinski

Entretiens du 19 janvier 2002

Le fantasme : une invention ?



Le fantasme se constitue en s'éloignant de l'événement réel comme de l'imagination consciente et sa force d'attaque interne contraint à inventer son usage et son lieu. Comment tient-il ensemble la scène inconsciente, interprétée - construite dans "*Un enfant est battu*", et l'expression typique du roman familial ou des fantasmes originaires ? Pourquoi ce noyau de la réalité psychique garde-t-il l'ambiguïté topique qui le voue aux frontières. [...plus \[+\]](#)

Jean-Claude Arfouilloux . André Beetschen . Roger Dorey . Lucile Durrmeyer . Bernard Favarel-Garrigues . Pierre Fédida . Laurence Kahn . Josef Ludin . Dominique Maugendre . Patrick Merot . Aline Petitier . Evelyne Sechaud . Daniel Widlöcher

Entretiens du 11 décembre 1999

Le signifiant pour quoi dire ?



Importé de la linguistique saussurienne par Lacan, le mot de signifiant a pris, depuis la fin des années 50, une extension telle qu'on ne sait parfois plus ce qu'il désigne. Les sens que le mot recouvre et les usages qu'on en fait ont-ils modifié pour la psychanalyse la notion de signifiant ? [...plus \[+\]](#)

André Beetschen . Catherine Chabert . Dominique Clerc-Maugendre . François Gantheret . Michel Gribinski . Jean-Claude Lavie . Danielle Margueritat . J.-B. Pontalis . Jean-Claude Rolland . Guy Rosolato

Entretiens du 29 novembre 1997

La pulsion pour quoi faire ?



Didier Anzieu . Roger Dorey . Jean Laplanche . Daniel Widlöcher

Colloque du 12 mai 1984

Disponibles au secrétariat de l'APF , 24 Place Dauphine, 75001 Paris

L' Inactuel

Direction

Marie Moscovici

Rédaction

Claude Burgelin

Patrick Lacoste

Marie Moscovici

**Assistante
de rédaction**

Catherine de Léobardy

Comité

Claude Burgelin

Georges Didi-Huberman

Patrice Lorau

Charles Malamoud

contact :

Marie Moscovici

32 Avenue Carnot

75017 Paris



Journal de la psychanalyse de l'enfant

Rédaction

Claudine Geissmann

Didier Houzel

Secrétariat

de rédaction

Claude Dugrava

Comité

Annie Anzieu

Françoise Caille

Colette Destombes

Louis Édy

Pierre Ferran

Claudine Geissmann



© <http://www.associationpsych>

Libres cahiers pour la psychanalyse

Direction

Catherine Chabert
Jean-Claude Rolland

Blandine Foliot

(Membre du comité de rédaction
de 1997 à 2007, †)

Rédaction

Viviane Abel Prot
Laurence Apfelbaum
Léopoldo Bleger
Jean-François Daubech
Joseph Ludin
Jean-Yves Tamet

**Assistante
de rédaction**

Alice Haberer
site internet :

<http://www.libres-cahiers.com>



penser/rêver

Direction

Michel Gribinski

Rédaction

Miguel de Azambuja
Alain Boureau
Michela Gribinski
Jean Imbeault (Montréal)
Henri Normand
Adam Phillips (Londres)
Jean-Michel Rey
Antonio Alberto Semi (Venise), Carlotta Settel

Comité

Paul-Laurent Assoun
Pierre Bergounioux
Alain Boureau
Olivier Cohen
Edmundo Gómez Mango
François Lecercle
Michel de M'Uzan
Jackie Pigeaud

A paraître

*n°16 : « Un petit détail
comme l'avidité »*

automne 2009

contact

Michel.Gribinski@penser-rever.com

Direction

Michel Gribinski

Rédaction

Miguel de Azambuja

© <http://www.associationpsychanalytiquedefrance.org/>

